

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2254

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Comité de rénovation des normes en agriculture n'étant pas une instance officielle, la remise d'un rapport au Parlement par cette instance ne peut être prévue par le projet de loi.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est saisi de la question de la surtransposition des normes européennes dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le domaine agricole. Un inventaire en cours d'achèvement permettra d'identifier les mesures de surtransposition à supprimer.

En conséquence, il est proposé de supprimer l'article 18.